

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 42

Séance du 28 JUIN 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 31

Tous les délégués

sauf

MM. MESSMER, GOETZ, HOLTZMANN, GANGLOFF, GROSS, BABILON,
ZINCK, SIBLER, BUCHERT, -excusés-
M. MEYER Ch., Mme MAECHLING,
M. WEISS A. était représenté par M. KEMPF.

DEL. N° Ab/1999

OBJET : MODIFICATIONS BUDGETAIRES 1999

Le Président informe le Conseil Communautaire des différentes décisions modificatives à apporter au Budget de l'Exercice 1999 de la Communauté de Communes.

- VU le Budget Primitif 1999
- CONSIDERANT les propositions du Président

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'approuver et d'apporter les modifications budgétaires suivantes au Budget de l'Exercice 1999

la création du compte 275 « consignations » en investissement pour l'imputation de la consigne de la citerne de gaz : 5 000 F (structure petite enfance)

l'inscription d'un montant de 50 000 F au compte 2158 « autres » de l'opération « matériel associatif et ECMU »

la diminution d'un montant de 55 000 F au compte 2145 « installations générales, agencements » de l'opération « plate-forme collecte pommes »

le transfert en section d'investissement des dépenses inscrites en section de fonctionnement et relatives aux acquisitions de terrains et études pour la zone d'activités :

Section de fonctionnement (dépenses)

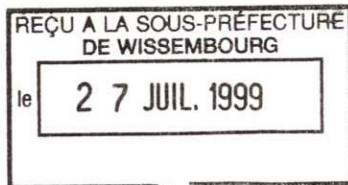
- 500 000 F au compte 6015 « terrains à aménager »
- 150 000 F au compte 6045 « achats, études, prestations services (terrains) »

+ 650 000 F au compte 023 « virement à la section d'investissement »

Section d'investissement

- + 500 000 F au compte 2111 « terrains nus » (dépenses)
- + 150 000 F au compte 2031 « frais d'études » (dépenses)
- + 650 000 F au compte 021 « Virement de la section de fonctionnement » (recettes)

- de classer en section d'investissement les dépenses inférieures à 4 000 F TTC pour l'acquisition de mobiliers, matériels, outillages, logiciels, qui présentent un certain caractère de durabilité –même inférieurs à 4 000 F TTC-
- d'autoriser le Président à suivre toute démarche et à signer tous documents se rapportant à ces décisions budgétaires modificatives de l'Exercice 1999.



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 29 juin 1999

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, flowing script that appears to be "Bernard Logel".